



# Présentation de l'AREVE

## l'AREVE

est membre du réseau Faire



AVEC



service public de l'énergie et de la rénovation





**AREVE**

=

**Agence de Rénovation Énergétique du Var-Est**

**Des conseillers thermiciens +  
Un réseau professionnel de partenaires locaux**

<https://areve83.fr/pros.php>

***Deux antennes (St Raphaël – Draguignan)  
5 agents***

**SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION**

**Gratuit, neutre & indépendant**



**FORME JURIDIQUE**  
**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC**

**MEMBRES**  
**INTERCOMMUNALITES**

**FINANCEURS**  
**ADEME**  
**INTERCOMMUNALITES**  
**CONSEIL REGIONAL**  
**PARTENAIRES PRIVES**

**PERSONNEL**  
**AGENTS PUBLICS**  
**PERSONNEL SOUS CONVENTION**  
**CONTRAT PRIVE**



# NOS CIBLES

## 1) PARTICULIERS PROPRIETAIRES OCCUPANTS

- **OFFRE : Accompagnement et conseil pour tout projet de rénovation**
  - Analyse de l'existant (visite à domicile possible)
  - Définition du projet
  - Point sur les aides financières
  - Recherche de professionnels

## 2) COPROPRIETES

- **OFFRE : Accompagnement personnalisé**
  - Pré-Étude technique (étude en drone possible)
  - Sensibilisation et communication sur la rénovation...

## 3) PROFESSIONNELS DU BATIMENT

- **ARTISANS**
- **PROFESSIONS CONNEXES : architectes, bureaux d'étude, syndic....**

## 4) AUTRES INTERLOCUTEURS

- **COLLECTIVITES**
- **GRANDES SURFACES DE BRICOLAGE**

# FAIRE ensemble la transition énergétique



## • Pourquoi rénover ?



- Améliorer le confort de son habitation, été comme hiver
- Augmenter la valeur de son bien
- Réduire ses factures énergétiques
- Être un citoyen éco-responsable



# NOS ACTIONS

- Presse
- Tenue de stand
- Conférence

Fréjus - Saint-Raphaël

var-matin  
Samedi 20 octobre 2018

## Rénover ? Pas d'obligation... mais les conseils sont gratuits

La saison est à l'isolation. Forts de la nouvelle campagne nationale incitative, les conseillers de l'agglomération offrent leurs expertises et accompagnent chaque propriétaire de façon personnalisée

Ce n'est pas faute de répéter qu'il faut isoler ! Depuis sa création il y a deux ans, l'agence de rénovation énergétique Var Est (Areve) accompagne ceux qui le désirent gratuitement et de façon personnalisée. Chaque logement étant différent, il s'agit de définir les meilleures solutions pour obtenir un chauffage douillet, bien chaud l'hiver, jamais humide et frais en été. Car si rénover n'est pas obligatoire (pour les locations, le logement doit être « décent »), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) crée une obligation de mettre en œuvre une isolation thermique à l'occasion de travaux de rénovation des bâtiments, comme un ravalement de façade, une réflexion de toiture, ou la transformation de garages ou de combles en pièces habitables.



### Des conseils pas à pas

L'Areve-Faire est une plateforme territoriale de la rénovation énergétique des habitats. Chacun peut prendre un rendez-vous, en amont de son projet, avec un conseiller pour échanger sur les besoins du logement. Le spécialiste peut proposer une visite-conseil afin de prioriser les travaux et d'évaluer les solutions techniques disponibles. Ils détailleront les aides financières, crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, certificats d'économie d'énergie, subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de certaines collectivités... Il existe tout un panel de solutions possibles et les experts d'Areve-Faire sont là pour guider à travers ces dispositifs. Ils conseillent ensuite sur un réseau de partenaires locaux - entreprises, artisans - qui s'engagent à réaliser des travaux dans le respect d'une charte de qualité. Pendant les travaux, le professionnel peut être contacté pour des solutions sur l'usage de nouveaux équipements ou la maîtrise de la consommation. L'habitation sera améliorée, plus confortable, avec des factures énergétiques réduites grâce à une diminution de la consommation en changeant de chaudière, en posant des fenêtres à double vitrage, isolant murs et toiture.

Une campagne nationale incitative est lancée, appelée **Faire pour faciliter, accompagner, informer** pour la rénovation énergétique. L'État cherche à promouvoir la rénovation de l'habitat. L'Areve, service public, est lancée par les communautés d'agglomération, la Région, mais aussi par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

**Changement de nom**  
- Nous restons dans cette opération qui nous fait changer de nom. Areve devient Areve-Faire. L'Areve n'existera pas depuis les langages et comme les gens commencent à nous connaître, nous craignons qu'ils soient perdus dans tout ces sigles. Nous gardons Areve-Faire pour que les gens sachent à qui s'adresser », explique Julien Lyan, directeur technique.

- En ce moment, on se remet à chauffer et on pense à sa facture énergétique. Si les gens paient trop, qu'ils ont froid, ils peuvent s'adresser à nous pour des informations et des bilans. Nos conseillers sont des professionnels. On est là pour les 20.000 habitants des 17 communes du territoire, recherche Fabrice Vitteau, directeur. On souhaite toucher le plus de monde possible, des particuliers et de plus en plus de copropriétés car il y a beaucoup de maisons et d'immeubles datant d'avant 1980. Les réglementations ont durci les obligations à construire des bâtiments bien isolés. Mais les habitations anciennes ont besoin d'être rénovées. Les logements d'avant 1970 sont de vraies passoires... »

**Des aides incitatives**  
La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour les copropriétés disposant d'un chauffage collectif et de plus de cinquante lots, mais il représente aussi une opportunité pour améliorer le confort et la valeur de son bien.

- Il y a de nombreuses aides incitatives pour la rénovation, jusqu'à 80 % sur des isolations de murs, de toiture, de chaufferie. Nous sommes là pour tout étudier avec les gens, analyser gratuitement et évaluer les dépendances de chauffage. Par exemple, une isolation par l'extérieur a une TVA à 5,5 % et peut bénéficier d'aides, alors qu'un ravalement traditionnel a une TVA à 20 % sans aucune aide. Ce ne coûte pas beaucoup plus cher de faire une isolation extérieure plutôt qu'un ravalement », souligne Pascale Bonato, conseillère.

- Les copropriétaires doivent connaître leurs syndicats pour obtenir des travaux. Nous avons des renseignements de nombreuses communes comme Saint-Raphaël, Fréjus, Draguignan. Les gens peuvent venir nous leur donner le plan de leur habitation montrant les dépendances de chauffage au niveau du toit. On peut aussi faire une thermographie avec un drone autour d'une copropriété et nous avons une cartographie à point dans les maisons ».

**JOCELYNE JORIS**  
joris@remat.fr  
@rematvar  
0493 80 00 00  
Contact: contact@areve83.fr



**FAIRE ensemble la transition énergétique**

DRAGUIGNAN / MERCREDI 16 JANVIER À 18H  
MAISON DES SPORTS & DE LA JEUNESSE

MONTAUX / MERCREDI 23 JANVIER À 18H  
SALLE POLYVALENTE

FRÉJUS / VENDREDI 25 JANVIER À 18H  
SALLE MUNICIPALE DE LA TOUR DE MARE

ENTRÉE LIBRE

APÉRITIF DE L'AMITIÉ

## CONFÉRENCE

Comment mieux vivre chez soi ?  
Quels sont les accompagnements disponibles ?  
Que me propose la collectivité pour m'aider à changer mes habitudes ?  
Quelles évolutions du climat sur mon territoire ?

Renseignements  
[www.areve83.fr](http://www.areve83.fr)  
Tél. : 0 800 800 083



# Images Thermiques



Infra Rouge

Image Numérique





# Accompagnement des particuliers

**Accompagnement financier** : Connaissance des aides financières et des dispositifs, création de plans de financement, possibilité d'échanges avec le secteur bancaire.

**Accompagnement technique** : Choix des matériaux, Adaptation du projet, présentation de différentes solutions techniques...

**Lecture et analyse de devis**



# Les aides financières 2019



## **Aides sans conditions de ressources :**

- Le Crédit d'impôt transition énergétique CITE
- Les Certificats d'économie d'énergie ou Primes énergie
- L'éco prêt à taux zéro
- La TVA à 5,5%

## **Aides liées aux conditions de ressources :**

- Les aides de l'ANAH
- Les aides de Action Logement



# Crédit d'impôt 2019 (CITE)

Qui peut en bénéficier ?

- Propriétaires occupants
- Locataires
- Occupants à titre gratuit

**Résidence Principale**

Maison individuelle ou appartement achevé depuis **+** de **2 ans**

**RGE**  
**RECONNU**  
**GARANT**  
**ENVIRONNEMENT**

# Crédit d'impôt 2019 (CITE)

Un montant de dépenses plafonné :

Le montant des dépenses éligibles est plafonné, sur une période de **5 ans**, à :

- 8 000 € pour une personne seule ;
- 16 000 € pour un couple ;
- Le plafond est majoré de 400 € par personne à charge (200 € par enfant en garde alternée).

# Crédit d'impôt 2019 (CITE)

## Plusieurs taux de crédit d'impôt en fonction des travaux :

- Un taux de 30 % sur la majorité des travaux éligibles,
- Un taux de 15 % sur l'acquisition des parois vitrées (fenêtre et porte-fenêtre),
- Un taux de 50 % est appliqué au coût de la main d'œuvre pour la dépose d'une cuve à fioul pour les ménages « modeste ».

*Plus d'informations dans le guide des aides financières 2019 (liste des travaux éligibles et tableau des conditions de ressources)*



# Certificats d'économies d'énergie 2019 (CEE)

Primes donnés par les fournisseurs et distributeurs d'énergie, appelés « obligés » afin d'inciter les particuliers à faire des économies d'énergie,

## **Prime coup de pouce « chauffage » et « isolation » :**

Elle est le résultat d'un renforcement du montant des primes que doivent proposer les acteurs, et cela sur 3 types de travaux dont :

- l'isolation des combles perdus (de 10€ à 20€/m<sup>2</sup>),
- sous-face de plancher bas (de 20€ à 30€/m<sup>2</sup>),
- Système de chauffage (de 450 à 4000€ selon le système),



**est élargie à tous les ménages** (modestes ou non).

# Plafond de ressources

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

Pour toutes régions sauf Île-de-France



areve AGENCE DE RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE VAR-EST



# Certificats d'économies d'énergie 2019 (CEE)

Liste des différents systèmes et montant des primes correspondantes :

<b>Chaudière fioul ou charbon, ou gaz hors condensation, vers...</b>	<b>Modeste</b>	<b>Autre</b>
- chaudière biomasse classe 5	4 000 €	2 500 €
- PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
- PAC hybride	4 000 €	2 500 €
- SSC	4 000 €	2 500 €
- Raccordement à un réseau de chaleur	700 €	450 €
- Chaudière gaz THPE (etas $\geq$ 92%)	1 200 €	600 €

<b>Poêle charbon vers...</b>	<b>Modeste</b>	<b>Autre</b>
- poêle biomasse FV7*	800 €	500 €

# L'éco-prêt à taux zéro 2019



areve AGENCE DE RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE VAR-EST



« L'éco-prêt à taux zéro » est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources.

## MONTANT DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

	Action seule	Bouquet de travaux		Performance énergétique globale	Assainissement non collectif
		2 travaux	3 travaux ou plus		
Montant maximal d'un prêt par logement	15 000 €* (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €*	30 000 €	30 000 €	10 000 €

\* Depuis le 21 août 2019

Des modifications ont été rapporté depuis cette année, dont :

- Une action seule permet d'en bénéficier,
- La durée de remboursement augmentée à 15 ans même pour une action seule,
- L'ancienneté du logement de 2 ans (alignement avec le CITE)

**RGE**  
**RECONNU**  
**GARANT**  
ENVIRONNEMENT

# TVA à 5,5%



areve AGENCE DE RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE VAR-EST



Qui peut en bénéficier ?

- les propriétaires occupants, bailleurs,
- syndicats de propriétaires,
- les locataires et occupants à titre gratuit,
- les sociétés civiles immobilières (SCI),

Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans.  
Il peut être occupé à titre de résidence principale ou  
secondaire.

Les travaux éligibles sont ceux du CITE 2017



areve AGENCE DE RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE VAR-EST



# Les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

## Qui peut en bénéficier ?

- les propriétaires occupants aux **revenus « modeste »**, et aux bailleurs sans conditions de ressources mais soumis à un conventionnement avec l'ANAH,
- Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans.
- Les travaux doit soit attendre une performance énergétique jusqu'à 35% dans certains cas ou doivent correspondre à travaux éligibles,
- Le logement n'a pas bénéficié d'un prêt à taux zéro accession (- de 5ans)

Le montant de l'aide est au maximum de **35% ou 50% de 20 000€ HT**, plus une **prime de 10%** du montant des travaux dans certains cas, ou la capacité de cumuler avec les CEE (prime énergie) dans un autre cas.

Ne pas hésiter à consulter à consulter leur site internet en suivant ce lien :

<https://www.anah.fr/>



# Les aides d'Action Logement (AL) Propriétaire Occupant

Qui peut en bénéficier ?

**Salariés d'entreprises du secteur privé**, propriétaires occupants de leur résidence principale.

Une subvention pour financer :

Des travaux d'isolation thermique (murs du logement, combles ou planchers bas).

Si le diagnostic technique ne requiert pas de travaux d'isolation, le projet devra porter au moins sur l'une des opérations suivantes :

- le remplacement du système de chauffage
- un équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.



Le montant de l'aide est de **20 000€ maximum** plus l'accès à un **prêt de 30 000€ à taux de 1%**. Un simulateur est disponible sur le site d'AL en suivant ce lien : <https://piv.actionlogement.fr/simulateur-energie>

# Les aides d'Action Logement (AL) Propriétaire Bailleurs



Qui peut en bénéficier ?

- Propriétaires bailleurs salariés d'entreprises du secteur privé
- Propriétaires bailleurs logeant des salariés d'entreprises du secteur privé.

Une subvention pour financer :

Des travaux d'isolation thermique (murs du logement, combles ou planchers bas).

Si le diagnostic technique ne requiert pas de travaux d'isolation, le projet devra porter au moins sur l'une des opérations suivantes :

- le remplacement du système de chauffage
- un équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.



Le montant de l'aide est de **15 000€ maximum** plus l'accès à un prêt de **30 000€ à taux de 1%**. Un simulateur est disponible sur le site d'AL en suivant ce lien : <https://piv.actionlogement.fr/simulateur-energie>



Merci de votre attention ! 😊

## **Agence Rénovation Énergétique Var Est**

**0 808 800 083**

**contact@areve83.fr**

400 Rue Isaac Newton  
Techno Parc Epsilon 1  
83700 ST RAPHAEL  
**info-energie@areve83.fr**  
Khay Illyass

129 Avenue de la 1<sup>er</sup> armée  
Bât B, Espace Chabran  
83300 DRAGUIGNAN  
**f.bonato@areve83.fr**  
Bonato Florian



<https://www.facebook.com/AREVE83>